



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22.11.2011 L'an deux mille onze et le vingt huit novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mrs LASSERRE, BOUDES, DELPOUX, Mmes, BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

**Absents** : Mmes BERTRAND (excusée), BORIES (excusée), CHAILLET (excusée) Mrs MARTY (excusé), KOWALCZYK (excusé), DELBES (excusé), LE ROCH (excusé), RASKOPF, Mme RAHOU.

N° 11/111

**Secrétaire** : Mr DE GUALY.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Madame Borello*

#### EXTENSION DE COMPETENCE DE LA C.2.A. : RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Dans une société en pleine évolution, la recherche de solutions pour associer la vie familiale et professionnelle est une des principales préoccupations des familles. On estime aujourd'hui qu'en France 1 000 000 d'enfants en bas âge nécessitent une solution d'accueil. Les collectivités ont été amenées à mettre en place des structures d'accueil telles que les crèches ou à favoriser la création d'EAJE. Mais, avec plus de 500 000 jeunes enfants accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréée, l'accueil individuel représente le mode de garde le plus pratiqué par les familles.

*Adopté à l'unanimité*

Les élus de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont souhaité dès 2009 qu'une réflexion soit menée pour favoriser l'accueil des jeunes enfants. Des échanges d'expérience ont été initiés avec la communauté de communes de Tarn & Dadou qui exerce des compétences en ce domaine.

Sur le territoire communautaire, la capacité d'accueil en crèche atteint ses limites et ce, malgré les investissements importants réalisés par les communes, ces dernières étant financées notamment dans le cadre du contrat d'agglomération. A contrario, le nombre de places disponibles auprès des assistantes maternelles est de 650 et seules 419 places sont occupées.

Des initiatives ont vu le jour sur le territoire en matière d'organisation de garde d'enfants en bas âge. Un relais d'assistantes maternelles a été mis en place sur les communes de Marssac et Terssac. De même des assistantes maternelles ont créé l'association l'Île aux enfants intervenant sur cinq communes (Lescure, Arthès, Saint-Juéry, Cunac, Cambon). Cependant le développement des moyens de garde dans le Grand Albigeois s'avère nécessaire.

Face à ce constat la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a décidé en Bureau Communautaire du 16 mai 2010 de mener une réflexion en vue du transfert de la compétence Relais d'assistantes Maternelles, pour laquelle l'échelle communautaire est apparue pertinente. Il a été relevé que la gestion des structures de petite enfance devait pour leur part continuer à s'inscrire dans les politiques communales d'aide aux familles au regard des liens évidents avec les fonctions centres de loisirs et scolaires.

Les objectifs d'un relais d'assistantes maternelles sont multiples :

- Rompre l'isolement des assistantes maternelles et mettre en valeur leur métier
- Favoriser la socialisation et l'épanouissement des jeunes enfants
- Accompagner les parents dans leur recherche d'assistante maternelle et dans leurs démarches administratives d'employeurs.
- Soutenir les assistantes maternelles et les parents dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Plus globalement, il s'agit de créer un dispositif d'accueil, de rencontres et d'informations pour des assistantes maternelles, des candidats à l'agrément, des professionnels de l'enfance, et des parents d'enfants âgés de moins de 6 ans.

Le Conseil Municipal doit approuver la prise de la compétence facultative nouvelle par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois : Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) correspondant à la mise en œuvre, la gestion, la coordination, l'animation d'un Relais d'Assistants Maternelles sur le territoire communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la prise de la compétence facultative nouvelle par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois : Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) correspondant à la mise en œuvre, la gestion, la coordination, l'animation d'un relais d'assistantes maternelles sur le territoire communautaire.

AUTORISE le Maire à engager et à signer toutes les formalités inhérentes au projet du RAM communautaire.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 13 mars 2012  
Jacques LASSERRE  
Maire